

***Jouy-sous-Thelle n'a toujours pas intégré la Communauté
de Communes des Sablons (les Sablons),
et fait toujours partie de la Communauté de Communes du
Vexin-Thelle (CCVT)***

- Vous avez été très nombreux à réagir à la décision inappropriée de la majorité de notre Conseil Municipal qui a voté le 6 Novembre 2017 le départ de Jouy-sous-Thelle de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (Chaumont) pour celle des Sablons (Méru). **Cette soudaine décision, prise sans concertation ni véritable étude sérieuse sur les impacts tant économiques que sociaux, a suscité la réprobation d'une très grande partie de nos concitoyens.**
- Vous avez soutenu une pétition adressée à M. le Préfet de l'Oise, lancée par un collectif comprenant les conseillers municipaux qui souhaitaient l'implication de la population et des études sérieuses. De nombreuses objections à cette adhésion sont apparues. **Notons en particulier que la Communauté de Communes des Sablons ne prend en charge aucune des actions sociales dont vous bénéficiez à la CCVT et qui restent aux Sablons de la responsabilité de chaque commune. Les assistantes maternelles de notre commune perdraient le support du Relais d' Assistance Maternelle de la CCVT. Déçues par le comportement du Maire elles se sont également mobilisées.**
- M. A. Letellier, Président des Sablons, très désireux d'intégrer les communes de Jouy-sous-Thelle, du Mesnil-Théribus et de Bachivillers dans sa Communauté de Communes, a néanmoins voulu poursuivre la procédure administrative de transfert en demandant à son Conseil Communautaire d'accepter ces candidatures. **Après une première tentative avortée, Il a enfin obtenu un vote favorable le 21 décembre 2017, dans des conditions qui ont donné lieu à un recours auprès du Préfet pour avoir refusé de faire procéder à un vote à bulletin secret (bien que le quorum légal requis pour cette demande ai été atteint).**
- **Selon la loi, le Président des Sablons aurait dû ensuite demander à chacun des Conseils Municipaux des communes des Sablons de confirmer par un vote en Conseil Municipal la décision du Conseil Communautaire des Sablons , et ce, dans un délai de trois mois. Cette acceptation doit être confirmée par l'ensemble des communes à la majorité des habitants des Sablons. . A ce jour, M. A. Letellier n'a toujours pas saisi les communes des Sablons afin de leur demander de confirmer le vote du Conseil Communautaire. Notons que certaines communes des Sablons réclament également une véritable étude d'impacts.**